

Conditions de participation au programme « séjour culturel été 2023 » au profit des enfants MRE

1. Critères d'éligibilité :

- Être âgé entre 9 ans et 13 ans à la date de participation au programme ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique requises ;
- Ne pas souffrir d'une maladie chronique ou contagieuse, ou être un enfant à besoins nécessitant une prise en charge spéciale ou un encadrement qui n'est pas compris dans les services proposés par le centre socio-culturel ;
- Présenter le dossier de participation composé de :
 - Dossier de participation ;
 - 4 Photos du participant ;

2. Conseils à l'intention des parents et des tuteurs :

Il est recommandé de :

- Munir vos enfants des produits d'entretien, d'hygiène, de protection contre les coups de soleil ainsi que des tenues et des chaussures appropriées aux sorties et activités sportives ;
- Inscrire le nom et le prénom de vos enfants sur leurs habits et leurs bagages ;
- Ne pas donner à vos enfants des sommes d'argent conséquentes et des objets de valeur ;
- Eviter de mettre les cadeaux réservés aux familles dans les sacs et valises de vos enfants ;

3. Le centre socio-culturel de Kénitra, relevant de la Fondation Hassan II pour les MRE, se chargera d'accueillir et d'héberger les bénéficiaires.

4. Les quotas réservés à chaque centre consulaire : (voir le tableau de répartition)

Important : (prière de respecter scrupuleusement les conditions d'inscription)

- **La participation est gratuite**

- Ne pas inscrire plus que 2 enfants d'une même famille ;
- A partir de la deuxième semaine, il est permis de récupérer votre enfant pour effectuer des visites en famille ;
- Il n'est autorisé de remettre votre enfant qu'à l'un des parents ayant signé les documents de participation, ou à l'une des personnes habilitées, disposant d'une autorisation écrite et légalisée ;
- Les objets n'ayant pas fait l'objet de déclaration ou n'ayant pas été déposés auprès de la direction sont sous la responsabilité de leur détenteur ;
- La direction du centre socio-culturel ne se tient pas responsable de la perte des téléphones mobiles ou d'autres objets de valeur. Il est donc conseillé de les déposer auprès de la direction du centre ;